

INTERNATIONAL

# Afrique du Sud : vers une enquête policière contre Zuma ?

Jonas OSSOMBEY (sources : AFP)  
Libreville/Gabon

LES relations sont loin de s'arranger entre Jacob Zuma et Raymond Zondo. Ce dernier, président de la commission d'enquête sur la corruption en Afrique du Sud, a annoncé hier son intention de demander l'ouverture d'une enquête de police sur l'ancien chef d'Etat. Car, M. Zondo a décidé de "demander au secrétaire de la commission de déposer une plainte pénale auprès de la police sud-africaine contre M. Zuma afin que la police puisse enquêter sur sa conduite".

Après des mois à rejeter des convocations, Jacob Zuma s'était finalement présenté la semaine dernière devant cette commission demandant formellement que son président, Raymond Zondo soit écarté. Son avocat avait accusé M. Zondo d'être "juge et témoin" dans cette affaire. Muzi Sikhakhane avait demandé de mettre fin à l'audience, affirmant son intention de saisir les services judiciaires compétents. Toutefois, l'avocat de la commission Paul Pretorius avait affirmé au contraire qu'il n'appartenait pas à M. Zuma, 78 ans, convoqué à cette audience pour témoigner, de décider de s'y soustraire.

En outre, ledit avocat sur le fait que M. Zondo avait détaillé la mise en place en 2018 de la commission, qui a déjà entendu des dizaines de ministres ou ex-ministres, élus, hommes d'affaires ou hauts fonctionnaires débarrer le linge sale de l'ère Zuma (2009-2018). Le juge Raymond Zondo avait été nommé à sa tête alors que Zuma était encore président.

Si les "relations historiques, personnelles, familiales et professionnelles" que M. Zuma avance pour l'accuser de biais posaient un problème de conflit d'intérêt, il aurait pu le soulever alors, a avancé M. Zondo, et pas "trois ans plus tard". Surtout que celui-ci a reconnu avoir entretenu depuis le début des années 1990 des "relations cordiales" avec M. Zuma, mais en aucun cas "nous ne sommes amis", a-t-il affirmé.

A noter qu'à partir de août 2018, Jacob Zuma, forcé à la démission en février parce qu'englué dans de multiples affaires, "a montré son mécontentement sur la façon dont il était questionné par la commission", a souligné M. Zondo. L'ancien président sud-africain s'offusque d'être présenté comme "déjà coupable" de corruption et accuse le magistrat de chercher "à ancrer un récit qui le présente comme coupable à tout prix", selon le président de la commission.



Jacob Zuma et Raymond Zondo ne se quittent plus.

## ANNONCES LÉGALES

E.I.T. GABON

SOCIETE ANONYME AVEC CONSEIL D'ADMINISTRATION  
AU CAPITAL DE 10.000.000 DE FRANCS CFA  
SIEGE SOCIAL: Avenue Roi Rogombé Mpolo Passol, B.P. 2.863 Port-Gentil  
R.C.C.M. : POG 2005 B 0217  
NIF 790 053 U

### AVIS DE CONVOCATION

Les Actionnaires de la société EIT GABON sont convoqués en Assemblée Générale Mixte, le 09 Décembre 2020 à 10H00 au siège social, sur convocation faite par le Cabinet AIC Tax & Legal, Mandataire de justice, désigné par jugement du Tribunal de Première Instance de Port-Gentil en date du 30 septembre 2020, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

#### I. A TITRE ORDINAIRE

1. Nomination de trois (03) Administrateurs;
2. Nomination d'un Commissaire aux Comptes Titulaire et Suppléant;

#### II. A TITRE EXTRAORDINAIRE

3. Mise en harmonie des statuts conformément à l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Gif du 30 janvier 2014 ;

4. Pouvoirs pour formalités.

Le droit de participer à l'Assemblée sera subordonné à l'inscription préalable des Actionnaires sur le Registre des titres de la société, au plus tard (03) jours ouvrés avant la tenue de l'Assemblée.

Tout Actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix.

Les documents afférents à cette Assemblée Générale ainsi que les formulaires de pouvoir seront tenus à la disposition des Actionnaires au siège social, durant les quinze (15) jours précédant la tenue de l'Assemblée Générale, conformément à l'article 525 alinéa 3 de l'Acte Uniforme OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique.

LE MANDATAIRE DE JUSTICE 20336

## PETITES ANNONCES

### IMMOBILIER

20272 — A vendre villa 4ch, 2DWC, 2 salons, , salle à manger, parking, terrasse, clôturée sur le goudron voie principale nouvelle cité Nzeng-Ayong. 062 45 40 80/074 87 66 63

### EMPLOI DEMANDE

20312 — Togolaise cherche emploi ménagère 1/2jrnée. 066 74 20 24

20314 — Dame Gabonaise hbt DP cherche bricole 3x/sem. 066 65 75 65

20317 — Jeune fille Togolaise cherche emploi ménagère logée-nourrie. 060 057 794

20318 — Dame Togolaise cherche emploi nounou logée&nourrie ou 1/2jrnée. Tél: 066 41 50 68/077 31 31 45

20322 — Togolaise cherche emploi nounou ménagère logée. Tel: 077 18 66 91

20323 — J.F gab cherche emploi ménagère demi journée. Tel: 074 39 24 69

20326 — J.F togolaise cherche emploi ménagère demi journée. Tel : 060 17 79 13

20331 — J.F cherche emploi nounou ménagère demi journée. Tel: 062 85 49 06

20332 — J.F cherche emploi nounou ménagère demi journée. Tel: 077 30 47 66

20337 — Cuisinier cherche emploi chez particulier ou hôtel. 074 56 50 74

20338 — Dame Comptable avec exp. cherche emploi. 074 13 91 43

## AVIS

### GABON TELECOM

La société GABON TELECOM porte à la connaissance de son aimable clientèle qu'elle procédera à la suspension de fourniture de ses services du téléphone Fixe, Internet et Mobile à compter du 01 décembre 2020, pour les comptes qui présenteront des impayés dans ses livres pour les factures échues au 19 novembre 2020.

Afin d'éviter tout désagrément, GABON TELECOM invite tous les clients en situation d'impayé, à procéder à la régularisation de leurs comptes dans ses Agences Commerciales. Suite au confinement général du au Covid19, vous pouvez effectuer vos paiements via Mobicash en rechargeant votre compte au point Mobicash le plus proche de chez vous.

GABON TELECOM remercie sa clientèle de sa bonne compréhension et du respect des termes du présent communiqué. 20297

## MARQUE MOOV

La marque MOOV convie son aimable clientèle ayant au moins deux factures impayées au 10 novembre 2020, au titre des prestations Mobile, à bien vouloir régulariser leur situation dans ses Agences Commerciales avant le 30 novembre 2020. Passé ce délai, la marque MOOV se réserve le droit de procéder à la résiliation de ses prestations. La marque MOOV remercie sa clientèle de sa bonne compréhension et du respect des termes du présent communiqué. 20298

## SIAT GABON

SIAT GABON informe ses partenaires et le public que son siège social précédemment fixé au Boulevard de l'Indépendance, Bord de mer, rue Camp de Police est désormais établi à la Montée de Louis au 20, rue Jean Marie AYENOUE-BP 3928 Libreville Gabon

Tél. : +241 011 72 22 16  
<http://www.siatgabon.com-secretariat.libreville@siat-group.com> 20319

## M'BOLO / FELICATIONS ET REMERCIEMENTS

La Jeunesse Fraternelle de M'BOLO (JEFRAM), champion en titre (Edition 2019) de la coupe de l'Unité de la Commune de Makokou, félicite son Membre d'Honneur, S.E.M Flavien ENONGOUE, pour sa nomination comme Ambassadeur du Gabon en Italie et remercie à cet effet, le Président de la République, Chef de l'Etat, S.E. Ali BONGO ONDIMBA. 20321

La cérémonie la «Belle Epoque» est reportée au MESS militaire de l'Armée de l'air le Dimanche 13 décembre 2020 à partir de 11h - fin de cérémonie 21h30 au plus tard. 20333

## AVIS DE DÉCÈS

### Les Communautés de SIBANG « OWAME »



Les clans YENDJU, NTSUN, ESSAVEGNE, ESSISSONG et la Communauté SEKIANI de SIBANG ont l'immense douleur de vous annoncer le décès survenu à Libreville le 13-11-2020 de leur digne fils, frère, oncle, et grand-père, **Maurice Maxime NGOME OBIANG**, Juriste urbain et parfait connaisseur de la tradition. 20303



Les clans Bayengui, Bassoumba et Ghavangui ont la profonde douleur d'annoncer aux parents et proches, le décès de leur bien-aimé **MAKAYA Francis**, affectueusement appelé le White, survenu au CHR de Port-Gentil le 10/11/2020 des suites d'une affection médicale. Programme des obsèques : -Sortie du corps le Vendredi 27/11/2020 à 9h00

-Exposition du corps au domicile familial sis au carrefour SEEG.

Inhumation au cimetière Lazaret à 15h00 P10300



Les familles : Colonel Major à la retraite, ALUMBA Clovis, OSSIBA Gabriel, NGARI Christophe, LEKAMBA Benjamin, feu NDJOGHO Denis, les enfants LEKOGHO Florence, OSSIMA NDJOGHO Angélique, NDJOGHO Roger, OLOUNA Richard, les petits-enfants et arrière-petits-enfants, ont le regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances de Libreville, Franceville, NGOUONI, EYOUGA, BONGOVILLE, AKIENI, le décès de leur épouse, soeur, mère, grand-mère et arrière-grand-mère, veuve **NDJOGHO Denis née VOUA Victorine**, survenu à NGOUONI le dimanche 15 Novembre 2020.

Vendredi 27 novembre 2020 : Sortie du corps de GABOSEP/ Franceville;

Samedi 28 novembre 2020 : L'inhumation aura lieu au cimetière familial de NGOUONI. 20313



M. MBOUMBOU Anselme Junior M. et Mme MBOUMBOU Jean Roger M. KOUNBA Ignace M. et Mme PAMBOU MIHINDOU Max annoncent que le programme des obsèques de leur père, beau-frère **MANOMBA Jean Rufin** dit et ton John est établi comme suit : Mardi 24 Novembre 2020

Sortie du corps à Casepga, 11h recueillement ; 11h - 12h, levée du corps et inhumation de Mindoubé 13h. 20324